

Formation A.I.P.R (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Préparation et examen pour les CONCEPTEURS

Durée: 14 heures (2 journées)

Durée de validité: 5 ans

Pré requis :

- * Savoir parler lire et écrire le français,
- * Avoir plus de 18 ans.
- L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.

Personnes concernées

Salarié du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Concepteur : Personnel ayant une mission de conception de chantier en lien avec les réseaux.



Objectifs

- * Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT*-DICT** et le guide technique
- * Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.
- * S'entrainer sur les questions QCM « Concepteurs».
- * Passer l'examen sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires—Ministère de la Transition Energétique Secrétariat d'Etat Chargé de la Mer.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Moyens pédagogiques

- * Vidéo projecteur,
- * Remise de document regroupant l'ensemble de la formation,
- * Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet.

La formation est assurée par des formateurs des formateurs « concepteurs » assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et enjeux du contexte réglementaire.
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs).
- La procédure de mis en place (DT suivi de DICT DT DITC conjointe ATU).
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents.

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier,
- Les piquetages et marquages au sol,
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Les différentes classes de plan,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux.
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux.
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux.
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident,
- La règle des 4A pour réseau gaz.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

EVALUATION

- * Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires—Ministère de la Transition Energétique Secrétariat d'Etat Chargé de la Mer.
- Le questionnaire comprend 40 questions (80 points)
- La réussite de l'examen est conditionnée par l'obtention

d'au moins 60 % de bonnes réponses c'est-à-dire 48 points sur 80.

ATTESTATION

Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.

*DT : Déclaration de projet de travail

**DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Attestation de formation délivrée en fin de formation.

Version 0—13/04/2023